



Date de mise en place des bacs	Signature du représentant
Date de récupération des bacs	Signature du représentant

Conditions spécifiques pour les demandes de mise à disposition :

- La demande de mise à disposition de bacs doit être réalisée à minima 1 mois avant la manifestation
- Seules les demandes par mail avec le formulaire joint seront recevables
- Le numéro de SIRET est obligatoire pour la prise en compte de cette mise à disposition
- Le nombre de bacs OMR (à couvercle vert) livré sera le nombre de bac facturé
- La mise à disposition des bacs de collecte des déchets recyclables (couvercle jaune) reste gratuite sous conditions des consignes de tri édictées par le SMECTOM. A défaut de respect des consignes de tri, les bacs à couvercles jaunes seront facturés 60 €HT/bac.
- Une signature sera demandée au représentant de la manifestation, lors de la livraison des bacs ainsi qu'à leur récupération.